

**Agression sexuelle survenue il y a
5 jours ou moins**



La seule porte d'entrée :
Centre hospitalier affilié
universitaire régional
(CHAUR) Pavillon Ste-
Marie) pour trousse
médicolégale*
(Idéalement, ne pas s'être
lavé ni changé suite à
l'agression)



Suite à la trousse
médicolégale, tu as 14
jours pour déposer une
plainte à la police, si tu le
souhaites.



Tu peux aussi choisir de ne
pas porter plainte à la
police, même si tu as
rempli la trousse
médicolégale.

Notez qu'un travailleur social ou une travailleuse sociale accompagne
la victime dans ses démarches pour la trousse médicolégale.

**Agression sexuelle survenue il y a
6 jours ou plus**



Prendre r-v pour trousse
médicosociale* (sans
prélèvement) avec
Suzanne Dufour au 819-
370-2200 #42461 ou
#42145 (Accueil
psychosocial/Pavillon St-
Joseph du CHAUR)

*Trousse médicolégale = Prélèvements dans le
but d'obtenir des preuves ADN de l'agresseur,
explication du processus de plainte.

*Trousse médicosociale = Sans prélèvement,
Suivi par un travailleur social ou une
travailleuse sociale pour support psychologique
et ainsi laisser une trace dans le dossier pour
une plainte éventuelle, selon le désir de la
victime. Référence au besoin à la clinique de
santé sexuelle pour dépistage ITSS/grossesse.

Trousse médicolégale (étapes)

Agression survenue il y a 5 jours et moins

- 1) Seule porte d'entrée : CHAUR (Centre hospitalier affilié universitaire régional) **URGENCE**
1991 Boul. Du Carmel, Trois-Rivières
- 2) Une personne sera attirée pour t'aider à travers les démarches (travailleur social du CIUSSS)
- 3) Évaluation par infectiologue pour le besoin d'antirétroviraux (prophylaxie VIH)
- 4) Informations concernant la trousse : les examens à subir; explications des étapes à suivre afin de faire la plainte et ce que le processus judiciaire implique, afin d'amener la personne à prendre une décision éclairée; informations concernant CALACS et IVAC (ressources d'aide).
- 5) Examen médical et trousse médicolégale

*Si tu veux porter plainte, il est important de ne pas te laver ni te changer de vêtements avant d'aller remplir la trousse médicolégale.
- 6) Référence au CIUSSS pour suivi dépistage ITSS et suivi médical, selon les besoins de la personne (Grossesse, contraception, ITSS, blessure, aide psychologique etc.).
- 7) Plainte aux policiers dans les 14 jours suivant la trousse.

Trousse médicosociale (étapes)

Agression survenue il y a plus de 5 jours

- 1) Pavillon St-Joseph : 731 rue Ste-Julie, Trois-Rivières
Suivi par un travailleur social pour support psychologique et ainsi laisser une trace dans le dossier pour une plainte éventuelle.
- 2) Personnes ressources :
- Suzanne Dufour/CIUSSS (819) 370-2200 poste 42461 (du lundi au jeudi)
- Accueil psychosocial : (819) 370-2200 poste 42145 (du lundi au vendredi)

*Laisse un message sur la boîte vocale, et on te rappellera dans les 48 heures.

- 3) Parallèlement au suivi psychosocial, le travailleur social réfère à la clinique de santé sexuelle pour dépistage et problématique médicale, si la personne n'a pas de médecin de famille.